



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 60614

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les revendications de l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés (UNAFTC). En effet, ces associations constatent, en premier lieu, un désintérêt pour les personnes atteintes d'un syndrome d'éveil non répondant qui ne sont plus considérées que comme des malades en fin de vie. Elles demandent une meilleure prise en charge et souhaitent qu'un débat public puisse avoir lieu sur la qualité des accompagnements mis en place. Par ailleurs, les associations constatent que la situation des jeunes traumatisés crâniens ou cérébro-lésés, aussi bien à l'école que dans les centres médicaux, est préoccupante car beaucoup ne sont pas repérés comme tels, malgré leurs troubles du comportement, de l'attention et de la concentration. Elles souhaitent donc que les procédures de repérage des symptômes soient plus efficaces et que des réponses personnalisées (prenant bien en compte les séquelles de la lésion cérébrale et l'environnement familial) soient apportées à ces jeunes : parcours scolaire adapté, orientation spécialisée, etc. Aussi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour répondre aux attentes des associations concernant les traumatisés crâniens et cérébro-lésés qui ont besoin d'un accompagnement adapté à leurs séquelles mais également à leur projet de vie.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60614

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5984

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)